

25. La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Décision du 21 mars 2000 (4116^e séance) : déclaration du Président

À sa 4115^e séance, le 21 mars 2000, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan¹. Le Secrétaire général a, entre autres, observé que le processus de paix que la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) était chargée d'appuyer arrivait à son terme avec la tenue d'élections parlementaires pluralistes au Tadjikistan. Il s'est félicité de la participation des anciennes parties belligérantes et d'autres parties au processus électoral, mais a ajouté qu'il restait beaucoup à faire, en particulier en matière de désarmement, de réinsertion et de démocratisation. Il a constaté qu'en dépit de ces problèmes, la tenue des élections parlementaires marquait la fin de la période de transition prévue dans l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan. Il a conclu que la MONUT avait joué un rôle essentiel et a annoncé son intention de retirer la MONUT à l'expiration de son mandat, le 15 mai 2000. Le Secrétaire général a également indiqué qu'il tenait des consultations avec le Gouvernement du Tadjikistan à propos de la création d'un petit bureau de l'ONU pour faciliter la consolidation de la paix après le conflit.

À la séance, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, après quoi la plupart des membres du Conseil², ainsi que le représentant du Tadjikistan ont fait une déclaration.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général s'est attardé sur la réussite des élections parlementaires, mais a relevé des insuffisances particulières, notamment le fait que l'indépendance de la commission chargée de l'administration des élections n'avait pu être assurée et que le processus électoral n'avait pas atteint un niveau minimal de transparence³.

Dans les déclarations qu'ils ont faites après l'exposé, la plupart des intervenants se sont félicités

que les premières élections pluralistes se soient déroulées sans violence, mais ont également constaté les insuffisances dans le processus électoral-.

À la 4116^e séance, le 21 mars 2000, le Président (Bangladesh) a fait une déclaration au nom du Conseil⁴, par laquelle celui-ci, entre autres :

S'est félicité de la tenue, le 27 février 2000, des premières élections parlementaires multipartites et pluralistes au Tadjikistan et a engagé le Gouvernement et le Parlement du Tadjikistan à œuvrer pour que les élections futures soient entièrement conformes aux normes admises, ce qui contribuerait au renforcement de la paix;

A estimé que le Secrétaire général avait raison de proposer de retirer la MONUT à l'expiration de son mandat, le 15 mai 2000.

Décision du 12 mai 2000 (4141^e séance) : déclaration du Président

À sa 4140^e séance, le 12 mai 2000, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan⁵. Le Secrétaire général a attribué les résultats positifs du processus de paix au Tadjikistan à quatre facteurs principaux : premièrement, la participation de l'ONU dès le début des hostilités; deuxièmement, le ferme appui des États voisins, troisièmement, la coopération avec d'autres organisations, en particulier avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et quatrièmement, la volonté politique des deux parties tadjikes et de leurs dirigeants de régler leurs différends par le biais du dialogue. Il a constaté que la MONUT pouvait être considérée comme une réussite du maintien de la paix des Nations Unies, mais a observé la persistance de plusieurs problèmes au Tadjikistan : le nombre élevé de personnes possédant des armes, l'utilisation du pays comme voie de transit pour le trafic de drogue vers l'Europe et l'instabilité le long de la frontière afghane. Le Secrétaire général a annoncé son intention d'écrire sous peu au Conseil au sujet de l'établissement d'un bureau chargé de la consolidation de la paix après le conflit, qui aurait pour objectif de résoudre les problèmes de développement

¹ S/2000/214, soumis en application de la résolution 1274 (1999).

² Les représentants du Canada et du Mali n'ont pas fait de déclaration.

³ S/PV.4115, p. 2.

⁴ S/PRST/2000/9.

⁵ S/2000/387, soumis en application de la résolution 1274 (1999).

institutionnel, social et économique d'une façon intégrée, afin de consolider la paix et de promouvoir la démocratie.

À la séance, le Conseil a entendu l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission au Tadjikistan, après quoi la plupart des membres du Conseil ainsi que l'Autriche (au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), le Japon, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Portugal (au nom de l'Union européenne)⁶, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan et le Turkménistan ont fait une déclaration⁷.

Dans son exposé, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission au Tadjikistan s'est attardé sur le rapport du Secrétaire général. Il a insisté sur la nécessité d'une aide économique internationale car, à défaut, la viabilité des acquis politiques pouvait être menacée⁸.

La plupart des intervenants ont salué l'évolution du processus politique au Tadjikistan et l'achèvement réussi du mandat de la MONUT. Tous les intervenants se sont déclarés favorables à ce que l'Organisation des Nations Unies joue un certain rôle dans la période d'après conflit au Tadjikistan, mais le représentant de la Fédération de Russie a souligné qu'outre l'objectif général de promotion du relèvement socioéconomique après le conflit, le mandat du nouveau bureau de l'ONU devrait inclure des mesures pour faciliter le processus de réinsertion des anciens combattants, l'achèvement de leur démobilisation, le désarmement de la population et le retour des réfugiés restants⁹. Les représentants du Royaume-Uni, du Canada et du Portugal (au nom de l'Union européenne) ont souligné que le bureau devrait être doté d'une capacité importante en matière de droits de l'homme¹⁰.

⁶ La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie se sont ralliées à la déclaration.

⁷ Les représentants de la France et des Pays-Bas n'ont pas fait de déclaration.

⁸ S/PV.4140, p. 2 et 3.

⁹ Ibid., p. 4.

¹⁰ Ibid., p. 7 (Royaume-Uni); p. 9 (Canada); et p. 15 (Portugal).

Le représentant du Tadjikistan a résumé l'intervention des Nations Unies au Tadjikistan et a observé en guise de conclusion que l'Organisation des Nations Unies pouvait être fière du succès de sa contribution au maintien de la paix au Tadjikistan, qui a permis d'obtenir un règlement pacifique au conflit armé et de régler les problèmes humanitaires et socioéconomiques du pays¹¹.

À la 4141^e séance, le 12 mai 2000, le Président (Chine) a fait une déclaration au nom du Conseil¹², par laquelle celui-ci, entre autres :

A salué les résultats importants obtenus par les parties tadjikes, qui ont réussi à surmonter nombre d'obstacles et à engager le pays dans la voie de la paix, de la réconciliation nationale et de la démocratie;

A espéré, comme le Secrétaire général, que ces résultats seraient consolidés par un nouveau renforcement des institutions dans le pays en vue du développement démocratique, économique et social de la société tadjike;

A apprécié au plus haut point les efforts déployés par la MONUT, avec l'appui du Groupe de contact des États garants et des organisations internationales, de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, pour aider les parties à mettre en œuvre l'Accord général;

A rappelé qu'il avait souscrit à l'intention du Secrétaire général de retirer la MONUT à l'expiration de son mandat le 15 mai 2000;

A noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait l'intention de l'informer des modalités de création et de fonctionnement d'un bureau des Nations Unies chargé de consolider la paix et promouvoir la démocratie après le conflit au Tadjikistan.

¹¹ Ibid., p. 11 à 15.

¹² S/PRST/2000/9.

26. La situation en Afghanistan